

convocation des conseillers : 27.09.2024 : annonce publique de la séance

Présents : Mmes/MM. : Nicolas PUNDEL, bourgmestre, Betty WELTER-GAUL, Anne AREND, Maryse BESTGEN-MARTIN, échevines, Laurent BRAUN, Andrew BUTLER, Martine DIESCHBURG-NICKELS, Marc FISCHER, Tun GIERENZ, Lise Merete JØRGENSEN, Nicolas KANDEL, Paul KLENSCH, Anne-Marie LINDEN, Jean-Claude ROOB et Dan THEIN conseillers,
Christian MULLER, secrétaire

Absent : personne.

Point n° 9-a : Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2025.

Le Conseil Communal :

Attendu qu'il y a lieu de fixer les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'année 2025.

Entendu le collège échevinal en ses explications.

Attendu que les recettes afférentes à l'impôt foncier seront imputées sur l'article budgétaire 2/170/707110/99001 libellé « Impôt foncier ».

Vu la circulaire ministérielle n° 2747 du 25.11.2008 concernant les nouvelles dispositions relatives à l'impôt foncier introduites par la législation relative au pacte logement.

Vu la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.

Vu la loi modifiée du 22.10.2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes.

Après délibération conformément à la loi, à l'unanimité des voix

f i x e

les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier comme suit:

- A 500 % propriétés agricoles
- B1 750 % constructions industrielles ou commerciales
- B2 500 % constructions à usage mixte
- B3 250 % constructions à autre usage
- B4 250 % maisons unifamiliales, maisons de rapport
- B5 500 % immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
- B6 500 % terrains à bâtir à des fins d'habitation

Strassen, date qu'en tête - suivent les signatures.
Pour expédition conforme - Strassen, le 4 octobre 2024
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié par la présente que la délibération ci-dessus, approuvée par arrêté grand-ducal du 7 novembre 2024 a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Strassen, le 18 novembre 2024
le Bourgmestre, le Secrétaire,